

**COMMUNE DE BON-ENCONTRE
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance Ordinaire du MERCREDI 1^{ER} AVRIL 2026 à 18 h
(Extrait du registre)**

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, le 1^{er} AVRIL à 18 h, le Conseil Municipal de la Commune de BON-ENCONTRE légalement convoqué le 26 mars 2026, s'est réuni en séance ordinaire.
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Etalent présents : Mme LAMY Laurence, M. MOINEAU Philippe, Mme ANNETTE-OGIER Jacqueline, M. ROULET Pascal, Mme CHATOT Magali, M. BIELLE-BIARREY Laurent, Mme ALBERTI-DEFFIS Véronique, M. SIMONITI William, Mme VILLA Pierrette, M. BRUGIDOU David, Mme TABANON Chantal, M. BONVALET Yoann, Mme MARCOU Sylvie, Mme PAILHORIES Anne, M. LAFFITTE Pierre-Julien, Mme KAPPEL-BOURY Laëtitia, M. BRIOU Geoffroy, Mme SIMONETTO Marie-Laure, M. SIMONET Matthieu, M. DOUAILIN Laurent, Mme BERNABE Prisca, M. RAYSSAC Pascal, Mme CALVO DESPEYROUX Marie-Christine, M. VIDAL Christophe, Mme FOUBERT Mélody, M. GIRAUDO Philippe.

Excusés :

M LAMARQUE Patrice pouvoir à M. BONVALET Yoann.
Mme PROUZET Marine pouvoir à M. MOINEAU Philippe.
Mme DERHOURHI Martine pouvoir à M. RAYSSAC Pascal.

Monsieur SIMONET Matthieu a été désigné secrétaire de séance.

2026.21 - OBJET : Sécurité routière : désignation d'un élu référent.

VOTE : 23 Pour, 6 abstentions (M. RAYSSAC, Mme DESPEYROUX, M. VIDAL, Mme FOUBERT, M. GIRAUDO, Mme DERHOURHI).

Mes Chers Collègues,

I- Exposé des motifs :

La sécurité routière est placée sous la responsabilité du chef de projet sécurité routière (Directeur de Cabinet du Préfet). Il est assisté par le coordinateur sécurité routière, désigné au sein de la préfecture.

Les services de l'Etat, le Conseil Départemental et les principaux partenaires de la sécurité routière (forces de l'ordre, SDIS, etc.) participent activement à la mise en œuvre de la politique locale de sécurité routière.

De nombreux acteurs sont également impliqués dans les actions de sécurité routière dont :

- Les élus correspondants sécurité routière.
- Les Intervenants Départementaux de Sécurité Routière (IDSR), personnes bénévoles regroupées au sein du réseau AGIR pour la sécurité routière, chargés d'animer et de développer les actions de prévention inscrites au Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR).

Une charte de partenariat sur la sécurité routière a été conclue en date du 4 avril 2017 entre l'Etat représenté par le Délégué Interministériel à la sécurité routière et l'association des Maires de France et des Présidents d'Intercommunalité incitant les maires à nommer un élu

« référent sécurité routière » qui sera l'interlocuteur privilégié des Préfectures, constituant ainsi sur le territoire français un réseau de relais en charge de la sécurité routière au sein des collectivités. Ce réseau sera animé conjointement par les préfectures et les associations départementales de maires.

Je vous propose donc, Mes Chers Collègues, de désigner MOINEAU Philippe en tant qu'élu référent sécurité routière. Je vous en remercie.

**Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
Par 23 voix pour et 6 abstentions**

DECIDE de désigner MOINEAU Philippe en tant qu'élu référent sécurité routière.

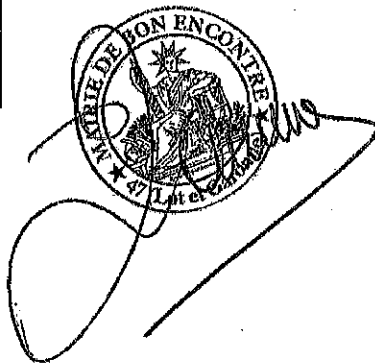
Ainsi fait et délibéré en séance les JOUR, MOIS et AN susdits.

Le Maire
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.
Affichage le 15 avril 2026

Pour copie conforme,

Madame Le Maire,
Laurence LAMY

Le secrétaire de séance,
Matthieu SIMONET



M. SIMONET

A large, handwritten signature in black ink, which appears to be 'M. Simonet', written over the printed name.